

Division des Elèves et de la Vie des Etablissements

Affaire suivie par :

David QUEVA

Tél : 03 20 62 31 72

Mél : david.queva@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

Lille, le 23 avril 2021

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

A

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education nationale

Objet : demandes d'autorisation d'absence à la demi-pension en raison de la pratique d'un culte

Dans le cadre de l'application du principe de laïcité à l'école, les parents d'élèves et les élèves majeurs peuvent solliciter des autorisations d'absence pour non-fréquentation prolongée du service de restauration scolaire liée à la pratique d'un culte.

L'information des familles à ce sujet doit être organisée afin de tenir compte notamment de la période de jeûne du mois de ramadan du calendrier musulman que certains élèves pourraient vouloir observer (qui devrait se dérouler cette année du 13 avril au 12 mai 2021).

J'attire votre attention sur les dispositions à mettre en place à ce sujet qui demandent une réponse institutionnelle homogène. Pour rappel, aucun document émanant de l'école laïque et républicaine ne saurait demander aux élèves ou à leur famille de faire référence à une appartenance ou une pratique religieuse.

Le cadre juridique d'application de la laïcité et les modalités de communication en direction des familles sont rappelés dans le vade-mecum « La laïcité à l'école » disponible sur la page Eduscol et plus particulièrement dans la fiche 10 « demande d'autorisation d'absence ou de dispense d'activité en raison de la pratique d'un culte ».

L'équipe académique « valeurs de la République » peut être contactée à l'adresse mail suivante : eavr@ac-lille.fr.

Je vous remercie pour votre collaboration.

Pour la Rectrice, et par délégation,
L'Inspecteur d'académie,
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale du Nord



Jean-Yves BESSOL